

Préfecture du Pas-de-Calais
Bureau des Installations Classées
rue Ferdinand Buisson
62 020 ARRAS Cedex 9

Affaire suivie par Maud Carrière
Courriel : mcarriere@brasseriecastelain.com
Tél : 03/21/08/68/68

A Bénifontaine, le 6 mai 2021

Affaire : BRASSERIE CASTELAIN

Objet : Dossier d'Enregistrement – Régularisation administrative de l'activité et projet d'augmentation de la capacité de production – Réponse au relevé des insuffisances transmis le 27 avril 2021.

Monsieur le Préfet,

Suite au dépôt du Dossier d'Enregistrement visant à régulariser la situation administrative de la Brasserie Castelain implantée 13 rue Pasteur à Bénifontaine (62410), effectué le 25 janvier 2021, un relevé d'insuffisances a été transmis par les services de la DREAL en date du 27 avril 2021 (pièce-jointe n°1). Le présent courrier vise à apporter des éléments de réponse aux différentes remarques formulées, reprises ci-dessous.

Première remarque : éléments manquants dans le dossier.

« Le dossier ne précise pas, parmi les diverses installations du site, quelles sont celles qui relèvent des rubriques 1510, 1511 ou 1530 et qui, conformément à l'article 11.1.1 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013, sont soumises aux prescriptions générales applicables au titre de chacune de ces rubriques et ne sont donc pas soumises aux dispositions du présent arrêté. »

En réponse à cette remarque, il est confirmé qu'aucune des installations du site n'est soumise à classement au titre des rubriques 1510, 1511 ou 1530 de la nomenclature des installations classées. En effet, et suite à l'inventaire présenté dans le plan des stockages du site joint en annexe 4 de la pièce-jointe n°6 du dossier d'enregistrement, il a été comptabilisé que le site entrepose dans son intégralité moins de 500 tonnes de matières combustibles, excluant un classement au regard de la rubrique 1510.

Concernant la rubrique 1530, la brasserie entrepose à ce jour environ 350 m³ de cartons pour le conditionnement de ses produits, soit un volume inférieur à 1 000 m³, premier seuil de classement (DC) au titre de cette rubrique. Aucune installation classée 1530 n'est donc identifiée.

Enfin, concernant la rubrique 1511, les seules installations concernées peuvent être les conteneurs frigorifiques retrouvés en extérieur des bâtiments. Toutefois, leur capacité est limitée à 27,5 m³ par conteneur soit au total 55 m³ pour les deux. Le volume stocké est donc en dessous du premier seuil de classement (DC) au regard de cette rubrique, fixé à 5 000 m³. Aucune installation 1511 n'est donc à référencer.

Seconde remarque : éléments du dossier devant être davantage développés afin de permettre au public et aux conseils municipaux d'apprécier les principales caractéristiques du projet.

« Pièce-jointe n°24 : il s'agit d'un plan d'investissements ayant pour objectif d'éliminer des non-conformités à l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013. Il est nécessaire de mettre à jour le tableau de synthèse et d'indiquer pour chacune des non-conformités les mesures compensatoires prises comme par exemple la gestion des eaux polluées en cas de la survenue d'un sinistre avant la mise en place d'un bassin de confinement. »

Pour plus de lisibilité, le tableau objet de la présente remarque est repris ci-dessous, et les mesures compensatoires détaillées ensuite.

Travaux	Investissements			
	2020	2021	2022	2023
Etudes de gestion des eaux	28 000			
Citerne souple pour extinction d'incendie	6 200			
Aménagement terrain Citerne souple		15 000		
Désenfumage		65 000		
Portes coupe-feu et comblement d'accès		45 000		
Détection automatique d'incendie (matériel+ travaux)		45 550		
Prétraitement des effluents industriels			355 000	
Création d'un bassin de confinement des eaux polluées				353 000
Totaux	34 200	170 550	355 000	353 000
Cout global du plan (2020-2023)			912 750 €	

Concernant les travaux prévus sur l'année 2021 :

- La citerne souple est en cours de livraison et arrivera fin mai. La plateforme pour l'accueillir a été terrassée et l'installation sera finalisée pour Septembre. Le délai de mise en conformité étant très court, aucune mesure compensatoire n'est prévue. En cas d'incident, le poteau d'incendie de Bénifontaine est disponible. Des extincteurs sont uniformément répartis dans les locaux pour intervenir rapidement en cas de départ de feu. Le personnel est d'ailleurs formé à leur utilisation.
- Concernant les travaux de désenfumage, ils ne concernent que l'entrepôt 1 et une étude est en cours pour une réfection totale de la toiture de l'entrepôt concerné. Seules des ouvertures dans la toiture existante pour placer des dispositifs d'évacuation naturelle de fumées d'incendie étaient initialement prévues. Toutefois, il apparaît que la Brasserie Castelain peut bénéficier de subventions de l'ADEME pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Ces derniers pourraient permettre à la brasserie de bénéficier d'énergie renouvelable alors que le process est consommateur en énergie. Cette installation impliquerait donc de refaire une toiture complète, celle existante n'étant pas prévue pour supporter des panneaux photovoltaïques. Si l'installation est confirmée, les travaux seront plus importants mais apporteront à terme un meilleur bénéfice environnemental. Dans l'attente, il est rappelé que les principaux stockages de matières combustibles sont déjà réalisés dans des espaces bénéficiant de désenfumage conforme (entrepôts 2 et 3), alors que les conteneurs frigorifiques sont isolés des bâtiments. Le stockage de matières combustibles dans l'entrepôt 1 est restreint et limité à la moitié du bâtiment.
- Pour le comblement d'une ouverture entre les entrepôts 2 et 3, ainsi que l'aménagement de portes coupe-feu entre les entrepôts 1 et 2, et 2 et 3, l'échéancier prévisionnel est toujours maintenu. Aucune mesure compensatoire ne peut être mise en œuvre concernant ce point. Il est toutefois rappelé que les modélisations d'incendie ont montré l'absence de flux thermiques au droit des différentes ouvertures en cas d'incendie se déclarant dans les différentes cellules. L'impact de cette non-conformité est donc limité dans l'attente de sa levée.
- Concernant la détection incendie, l'ensemble de la brasserie étant concernée, ces travaux s'étaleront sur plusieurs semaines. Les travaux seront finis en 2021. En attendant, l'exploitant a mis en place des signaux sonores dans les parties du site les plus à risque, de manière à pouvoir lancer l'alerte en cas de début de sinistre. Une organisation interne est définie pour ensuite prévenir les personnes en charge de l'évacuation des locaux et pour prévenir les services d'incendie et de secours. A noter que des audits fréquents des locaux sont également menés par le service QHSE de la brasserie pour réaliser de la prévention et identifier des situations dangereuses.

Concernant les travaux prévus en 2022 et 2023 :

- La gestion des effluents industriels et le confinement des eaux polluées sont les sujets de non-conformité principaux et la Brasserie Castelain souhaite réaliser les travaux dans les meilleurs délais. L'exploitant a donc accéléré le planning prévisionnel initial et a mandaté le bureau d'études PHRYSE pour optimiser et consolider le programme de travaux présenté dans le dossier d'enregistrement visant notamment à aménager un dispositif de pré-traitement pour les rejets industriels. Cela permettra de finaliser le cahier des charges et d'ouvrir un marché pour les deux lots en ayant comme objectif de débiter les travaux à l'automne. PHRYSE assurera également le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux de mise en conformité. Un devis formalisant cette décision est transmis en pièce-jointe n°2. Le planning prévisionnel fixe pour objectif la réception des ouvrages au début d'année 2022, réduisant ainsi le délai initialement prévu de quelques mois. En parallèle, la Brasserie Castelain travaille à la révision de l'autorisation de rejet existante avec la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin et le gestionnaire de la station d'épuration de Wingles, Veolia. Les concentrations trop élevées en MES, DCO, DBO5 et azote dans les rejets d'eaux usées sont en effet un sujet connu du gestionnaire qui fait organiser des prélèvements semestriels des rejets d'eaux usées sur le site de la brasserie. Ces rejets restent tout de même tolérés au sein de la station d'épuration. En attendant la finalisation des travaux, les relevés semestriels de contrôle seront poursuivis, et l'exploitant travaille sur deux améliorations du process : les condensats de vapeur précédemment envoyés dans les rejets sont désormais collectés et alimentent un récupérateur d'énergie pour chauffer l'eau utilisée dans le process, ce qui limite la température des effluents. De plus, la Brasserie Castelain étudie actuellement l'installation d'un système de récupération des levures utilisées dans la bière afin qu'elles ne soient plus rejetées au réseau. Un chiffrage doit prochainement être transmis concernant cet équipement.
- Pour la gestion des eaux polluées et leur confinement sur site, les nouveaux ouvrages utilement dimensionnés seront réalisés dans un second temps suite aux travaux d'assainissement. Les deux aménagements impliquant d'importants travaux de VRD, l'exploitant mettra à profit les travaux de la première phase pour débiter les aménagements nécessaires pour la création de l'ouvrage de confinement. Provisoirement, le bassin de tamponnement des eaux pluviales du site aménagé près de l'entrée pourra être mis à contribution en cas de pollution accidentelle ou d'incendie. En effet, ce bassin peut-être isolé du réseau public via une vanne de barrage existante et comme visible en pièce-jointe n°3, ce dernier récupère à ce jour une partie des eaux pluviales de toiture des trois entrepôts du site ainsi que les eaux ruisselant sur la plateforme de stockage. En l'occurrence, ces 3 entrepôts présentent le plus grand risque d'incendie compte-tenu de l'entreposage de matières premières combustibles. En cas d'incendie, les eaux d'extinction seraient donc a priori utilisées sur ces parties du site et pourraient ainsi être collectées grâce aux réseaux existants, pour partie, vers le bassin de tamponnement qui dispose d'un volume utile de 170 m³. L'autre partie des eaux pluviales est collectée par un second réseau se déversant directement dans le réseau communal qui, pour rappel, n'est pas séparatif et rejoint la station d'épuration de Wingles. Pour ce rejet, non équipé d'une vanne de barrage, la Brasserie Castelain mettra en œuvre une mesure compensatoire visant à installer un système d'obturation du réseau de collecte, actionnable à distance (type obturateur gonflable). Ce dernier permettra l'isolement du réseau public et la montée en charge du réseau interne du site, lequel se déversera ensuite dans les entrepôts et une partie de l'atelier de production. Ces bâtiments étant au même niveau que la plateforme extérieure, un confinement interne est proposé via la mise en œuvre de solutions de barrages amovibles au droit des accès pour empêcher le ruissellement des eaux vers l'extérieur du site. Ces solutions sont en cours d'étude et seront de type digue à eau et/ou barrières de rétention en mousse.

L'exploitant s'assurera, d'ici à la mise en conformité des ouvrages de confinement, du bon fonctionnement de la vanne de barrage et de sa signalisation. Une procédure organisera sa fermeture en cas d'incident de même qu'elle organisera le déclenchement du système d'obturation du réseau et la mise en œuvre des barrages au droit des accès (localisation, personnel en charge de la mise en œuvre,

L'AMOUR
DU MÉTIER



L'ART
DE BRASSER

fonctionnement...). De plus, la Brasserie Castelain limite au maximum les risques d'incendie sur son site et plus particulièrement au sein des entrepôts : le site est entièrement clôturé et le personnel est présent la majorité de la semaine sur des plages horaires longues, limitant le risque de malveillance. L'apport de source de feu est interdit sur le site. Les opérations de maintenance et d'entretien font l'objet de plans de prévention et d'un suivi réalisés conjointement par le service QHSE et le service Maintenance. Le cas échéant, des permis de feu sont rédigés en cas de nécessité de recours à des travaux par points chauds.

Vous souhaitant bonne réception de ces précisions complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas Castelain

Directeur Général Brasserie Castelain

Pièces-jointes :

N°1 : relevé d'insuffisances transmis le 27/04/2021

N°2 : Mission d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage et planning prévisionnel des travaux

N°3 : Plan des réseaux et présentation de la possibilité de confiner dans le bassin existant



PIECE-JOINTE N° 1



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Unité Départementale de l'Artois
Centre Jean Monnet I
Entrée Asturies - Bâtiment A
12 Avenue de Paris
62400 BETHUNE

Béthune, le **27 AVR. 2021**

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur Général
Société BRASSERIE CASTELAIN
13 rue Pasteur
62410 BENIFONTAINE

Affaire suivie par Laurent VERSLYPE ✓

Tél : 03.21.63.69.29

laurent.verslype@developpement-durable.gouv.fr

ud-artois.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Demande d'Enregistrement d'Installation Classée

Projet de régularisation en vue d'augmenter la capacité de production du site implanté sur le territoire de la commune de BENIFONTAINE.

Réf. : Votre demande du 18 janvier 2021 reçue le 25 janvier 2021 en Préfecture du Pas-de-Calais

S3IC : 0070.03438

Annexe : Relevé des insuffisances

Monsieur le Directeur,

Par lettre rappelée en référence, vous avez adressé au Préfet une demande d'Enregistrement pour l'installation visée en objet.

J'ai l'honneur de vous inviter :

- à compléter votre dossier car celui-ci ne comporte pas l'ensemble des pièces et documents exigés par les dispositions des articles R.512-46-3, 4, 5, 6 du Code de l'Environnement ;

- à régulariser votre dossier car les éléments joints à votre demande ne paraissent pas suffisamment développés pour permettre à l'ensemble des parties prenantes d'apprécier, au cours de la procédure, les caractéristiques du projet d'exploitation de l'installation sur son site et au regard de son environnement.

Un relevé des insuffisances est joint en annexe : aussi, je vous suggère, en application de l'article R.512-46-8 du Code de l'Environnement, de réunir sans tarder ces éléments pour répondre dans les meilleurs délais possibles au Préfet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur et par délégation,
Le chef de l'Unité Départementale de l'Artois

*René Jota rédacteur
à ce sigé mineur
afin de la en l'élaborer
au mieux et répondre à
Vos attentes.*

Frédéric MODRZEJEWSKI.

Annexe : RELEVÉ DES INSUFFISANCES

Les éléments du dossier sont incomplets ou ne sont pas suffisamment développés pour permettre d'apprécier correctement les principales caractéristiques du projet. En application de l'article R512-46-8 du Code de l'Environnement, il appartient donc au pétitionnaire de compléter son dossier avant d'envisager les consultations prévues aux articles R512-46-11 et suivants du Code de l'Environnement.

Éléments manquants dans le dossier :

- Le dossier ne précise pas, parmi les diverses installations du site, quelles sont celles qui relèvent des rubriques 1510,1511 ou 1530 et qui, conformément à l'article 11.1.1 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013, sont « soumises aux prescriptions générales applicables au titre de chacune de ces rubriques et ne sont donc pas soumises aux dispositions du présent arrêté » ;

Éléments du dossier devant être davantage développés afin de permettre au public et aux Conseils Municipaux consultés d'apprécier les principales caractéristiques du projet :

- Pièce jointe n°24 : Il s'agit d'un plan d'investissements ayant pour objectif d'éliminer des non-conformités à l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013.

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau de synthèse et d'indiquer pour chacun des non-conformités les mesures compensatoires prises comme par exemple la gestion des eaux polluées en cas de la survenue d'un sinistre avant la mise en place d'un bassin de confinement.

PIECE-JOINTE N° 2



PRHYSE

GESTION DE L'EAU,
ASSAINISSEMENT & VRD

Devis

- OPTIMISATION ET CONSOLIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE LA GESTION DES EAUX
- ASSISTANCE A LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Réf. : AF/PRH/21/046/02



Bénifontaine (62)

Lezennes, le 22 Mars 2021

SOMMAIRE

1. OBJET DE L'OFFRE.....	1
2. DETAIL DE LA METHODOLOGIE PROPOSEE POUR L'OPTIMISATION TECHNIQUE	1
2.1. Prétraitement des eaux usées industrielles.....	1
2.2. Confinement des eaux potentiellement polluées.....	1
2.3. Optimisation de la gestion des eaux pluviales.....	2
2.4. Organisation et rendu	2
3. ASSISTANCE A LA CONSULTATION DES ENTREPRISES	3
3.1. Dossiers de consultation des entreprises.....	3
3.2. Gestion de la consultation des entreprises et assistance marché de travaux.....	4
4. SONDAGES GEOTECHNIQUES ET ESSAIS DE PERMEABILITE.....	5
5. MODALITES ET CONDITIONS DE REALISATION	6
5.1. Phase consolidation de l'étude	6
5.2. Phase assistance marché de travaux	7
5.3. Validité de l'offre	8
5.4. Règlement	8
5.5. Engagement de PRHYSE.....	8
5.6. Confidentialité.....	8
5.7. Exclusions	8
5.8. Révision de l'offre	9
5.9. Contact.....	9

1. **OBJET DE L'OFFRE**

La présente offre est établie, en réponse à la sollicitation de la Brasserie CASTELAIN, suite aux études préliminaires et en préparation d'investissements et de leur planification prévisionnelle, au titre de :

- L'optimisation et la consolidation du programme de travaux de mise à niveau des dispositifs de gestion des eaux (eaux usées non domestiques, eaux pluviales et eaux potentiellement polluées),
- L'assistance à la consultation des entreprises.

2. **DETAIL DE LA METHODOLOGIE PROPOSEE POUR L'OPTIMISATION TECHNIQUE**

2.1. **Prétraitement des eaux usées industrielles**

- Définition des équipements de prétraitement nécessaires au maintien, dans des conditions performantes et sécurisées, du raccordement sur le réseau public d'assainissement, en particulier : dégrillage, tamisage, homogénéisation, écrêtement des débits et des pics de température et régulation de pH avant rejet,
- Réalisation de sondages géotechniques visant à ajuster les conditions d'implantation d'un bassin enterré pour le stockage et l'homogénéisation des effluents avant rejet,
- Recherche d'optimisations techniques et budgétaires.

2.2. **Confinement des eaux potentiellement polluées**

- Réalisation de sondages géotechniques visant à ajuster les conditions d'implantation d'ouvrages (enterrés ou semi-enterrés) pour le confinement des eaux potentiellement polluées,
- Intégration des évolutions du site selon éléments communiqués par la Brasserie,
- Recherche d'optimisations techniques et budgétaires.

2.3. Optimisation de la gestion des eaux pluviales

- Intégration des évolutions du site selon éléments communiqués par la Brasserie,
- Réalisation de nouveaux essais de perméabilité en vue d'optimiser et d'élargir le périmètre de gestion intégrée des eaux pluviales (recherche d'infiltration maximale),
- Recherche d'optimisations techniques et budgétaires.

2.4. Organisation et rendu

L'ensemble des solutions sera présenté à la Brasserie CASTELAIN pour définition d'un plan d'action privilégié et planification prévisionnelle des travaux.

Le plan d'action retenu fera l'objet d'une présentation, en soutien à la Brasserie CASTELAIN, au administrations et/ou autorités concernées (DREAL, collectivité, Agence de l'Eau) en vue d'une validation générale des principes avant réalisation.

PRHYSE assistera également la Brasserie CASTELAIN dans les démarches d'échanges techniques avec la collectivité en vue de la révision des termes de la convention de déversement des eaux usées non domestiques sur le réseau public d'assainissement (interlocuteur : VEOLIA).

3. ASSISTANCE A LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Elle sera décomposée en 2 lots (prétraitement et gestion des eaux pluviales + confinement) et pourra faire objet d'une proposition de phasage de réalisation.

3.1. Dossiers de consultation des entreprises

Ils comprendront notamment, pour chaque lot considéré :

- L'ensemble des pièces constitutives du marché :
 - Prescriptions techniques,
 - Prescriptions administratives ;

- des dispositions liées au site en activité :
 - Plan de zoning,
 - Imposition de zones de travail selon les activités en cours,
 - Maintien de zone d'accès,
 - Maintien du site en activité ;

- Les spécifications techniques établies en liaison avec la Brasserie CASTELAIN ;

- Les plans des réseaux détaillés en situations actuelle et future ;

- Les éléments disponibles d'études de sol (voir § 4 ci-après).

Le planning prévisionnel sera également communiqué afin que la durée des travaux respecte les objectifs de mise en service fixés par la Brasserie CASTELAIN.

3.2. Gestion de la consultation des entreprises et assistance marché de travaux

Elle aura pour but, pour chaque lot considéré :

- De proposer les entreprises à consulter (3 maximum) ;
- De diffuser le dossier de consultation ;
- D'effectuer les visites sur site sollicitées par les entreprises ;
- De répondre aux demandes d'informations et de diffuser les réponses ;
- D'établir une étude technique comparative des offres remises par les entreprises concurrentes avec une proposition de classement des offres susceptibles d'être retenues ;
- D'élaborer le planning final de réalisation ;
- De mettre au point l'offre retenue et d'assister la Brasserie CASTELAIN pour l'attribution du marché (aspects techniques exclusivement).

4. SONDAGES GEOTECHNIQUES ET ESSAIS DE PERMEABILITE

Il s'agira de réaliser, via la société FONDASOL, intervenant sous tutelle de PRHYSE :

- 1 sondage de reconnaissance lithologique avec essais pressiométriques descendu à une profondeur de 16,00 m pour identifier la nature géologique des sols et mesurer les paramètres des différentes couches ;
- 1 sondage de reconnaissance lithologique avec essais pressiométriques descendu à une profondeur de 10,00 m pour identifier la nature géologique des sols et mesurer les paramètres des différentes couches ;
- 2 sondages de reconnaissance lithologique descendus à une profondeur de 8,00 m pour identifier la nature géologique des sols et mesurer les paramètres des différentes couches ;
- 2 fouilles à la pelle mécanique descendues à 2,50 m de profondeur sous le niveau du terrain actuel au droit desquelles seront réalisées 2 essais MATSUO (1 essai par fouille) ;
- Un sondage sera mis à profit pour la mise en place d'un équipement piézométrique crépiné avec 1 relevé mensuel sur une période de 3 mois ;
- Une étude hydrogéologique visant en la détermination des niveaux d'eau caractéristiques compte tenu des niveaux d'eau mis en évidence lors de la dernière intervention du prestataire sur le site de la brasserie CASTELAIN.

5. MODALITES ET CONDITIONS DE REALISATION

5.1. Phase consolidation de l'étude

5.1.1. *Planning prévisionnel*

- Démarrage : à compter de la réception du bon de commande,
- Ajustement de l'étude technique : 8 à 10 semaines.

5.1.2. *Honoraires*

Pour l'ensemble des prestations telles que décrites ci-avant, PRHYSE sera rémunérée sur la base des montants forfaitaires suivants :

PRESTATIONS	HONORAIRES € H.T.
Sondages géotechniques, essais de perméabilité et étude hydrogéologique	8.225,00 *
Optimisation technique des solutions	2.850,00
Réunions et rapports	950,00
Assistance administrative	475,00
TOTAL DES HONORAIRES D'OPTIMISATION TECHNIQUE EN VUE DE LA CONSULTATION	12.500,00 € H.T.

* Mise à disposition de l'eau nécessaire aux essais à charge de la Brasserie CASTELAIN.

5.1.3. *Facturation*

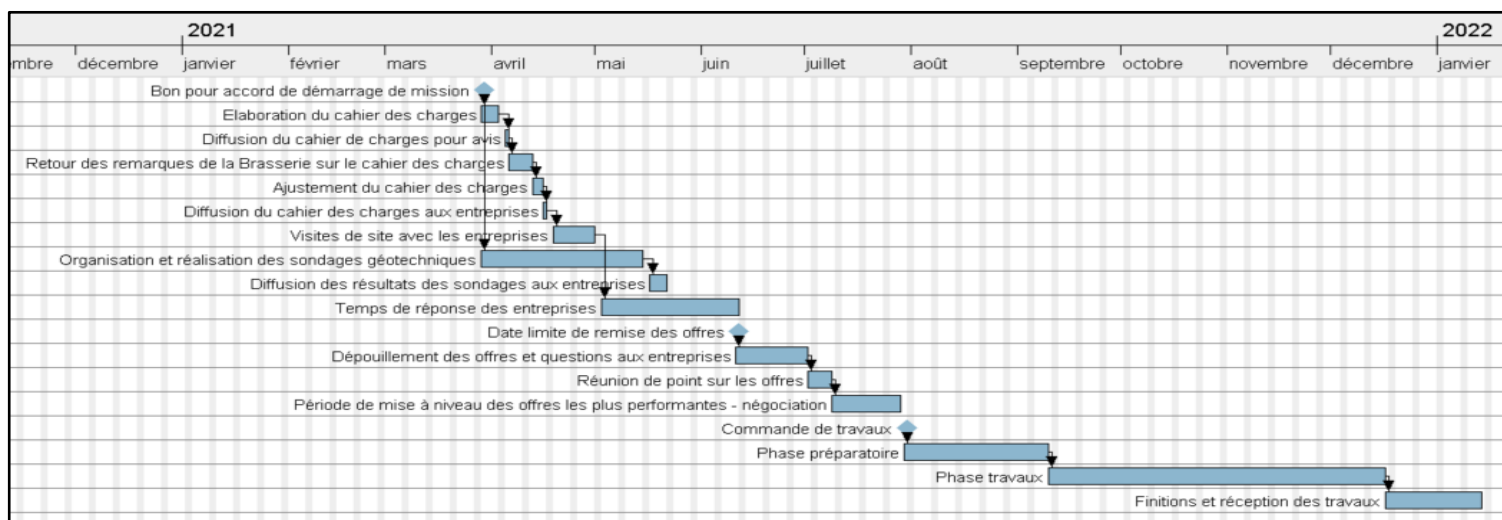
- Acompte de 25% à la commande,
- 40 % à la fin des sondages et essais de perméabilité,
- 20 % à la remise du rapport préliminaire,
- 15 % à la remise du rapport consolidé après échanges avec la Brasserie CASTELAIN.

5.2. Phase assistance marché de travaux

5.2.1. *Planning prévisionnel*

A convenir avec la Brasserie CASTELAIN (consultation en 2 lots).

Pour le prétraitement des eaux usées industrielles dans la perspective d'une mise en service en fin d'année 2021 :



5.2.2. *Honoraires*

POSTE	HONORAIRES PAR LOTS EN € H.T.	
	LOT 1 : Prétraitement	LOT 2 : Eaux pluviales et confinement
Dossier de consultation des entreprises	940,00	1.900,00
Assistance Marché de travaux	3.800,00	4.750,00
Assurance RC Décennale	260,00	350,00
TOTAL PAR LOT	5.000,00	7.000,00
TOTAL DES HONORAIRES D'ASSISTANCE CONSULTATION : 12.000,00 € H.T.		

5.2.3. Facturation

- RC Décennale facturée à la mise en place de la mission,
- Facturation mensuelle selon avancement des prestations.

5.3. Validité de l'offre

Offre valable jusqu'au 30/06/2021.

5.4. Règlement

Par chèque ou virement à 30 jours date de facture.

5.5. Engagement de PRHYSE

PRHYSE s'engage à apporter tout son professionnalisme et son expérience des projets industriels dans le cadre de ce contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

5.6. Confidentialité

PRHYSE s'engage à respecter le caractère confidentiel des informations techniques ou autres relatives à la mission ainsi qu'à l'activité du client et à garder toute neutralité et la plus extrême discrétion vis-à-vis du personnel de celui-ci.

5.7. Exclusions

- Direction de l'exécution des travaux,
- Dossiers à caractère administratif (dossier I.C.P.E., permise de construire, déclaration de travaux, ...),
- Direction de l'exécution des travaux,
- Assistance à la réception des travaux,
- Et d'une manière générale : toute prestation non explicitement décrite dans l'offre.

5.8. Révision de l'offre

PRHYSE se réserve le droit de réviser cette offre en cas de modification notable du contexte initial, par exemple :

- Modification de la réglementation,
- Changement de site ou d'exploitant,
- Abandon du projet et reprise de ce dernier dans un délai supérieur à 6 mois,
- Modification du périmètre de l'étude,
- Modifications importantes du projet initialement prévu.

5.9. Contact

Alain FACQ, Gérant

afacq@prhyse.com

Portable : 06.61.06.39.49



Synergie Park - 12 Rue Louis Néel

59260 LEZENNES

Tél. : 03.20.47.39.49 – Fax : 03.20.05.26.45

www.prhyse.com

Pour la Brasserie CASTELAIN

Nom :

Fonction :

Date :


Signature et Cachet précédés de la mention
« bon pour accord indépendamment des aides
de l'Agence de l'Eau »

Pour PRHYSE,

Alain FACQ

Gérant,

Le 22 Mars 2021



PRHYSE S.A.R.L
12 Rue Louis Néel - Synergie Park
59260 LEZENNES
Tél. 03 20 47 39 49 Fax. 03 20 05 26 45
RCS LILLE 403 212 368
SIRET 403 212 368 00035 - APE 742 C

PIECE-JOINTE N° 3

